

Page 1/2
DEPARTEMENT DE LOIRE-ET-LOIR
COMMUNE DE DAMMARIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

----- SEANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi quinze mai, à vingt heures, le conseil municipal de DAMMARIE, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick LHERMITTE, Maire.

Date de convocation : 02/05/2023

Nombre de membres	
En exercice :	17
Quorum :	9
Présents :	12
Votants :	14
Dont pouvoir :	2

Etaient présents : Robert ALEPEE, Jean-Philippe BERTO, Anne-Marie BOUTIN, Christiane CHAILLER, Gwenaëlle JAFFRÉ, Marie-Pierre LEROY, Denis LETOURNEUR, Annick LHERMITTE, Nathalie LEZIN, Martial MARAIS, Jean-François RICHARD, Angélique THOUZET formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : Sophie ALLIMONIER, Frédéric LEZIN (pouvoir à N. LEZIN), Frédéric DUTRIEZ (pouvoir à M. MARAIS), Paula LEBEAU,
Étaient absents : Claire CHANTARD
Secrétaire de séance : Mme Gwenaëlle JAFFRÉ

Délibération n° 2023.13

OBJET : TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES A COMPTER DE SEPTEMBRE 2023

Madame le Maire rappelle que les tarifs périscolaires sont fixés par année scolaire et non par année civile. Il convient donc de réviser ceux qui seront appliqués à la rentrée de septembre 2023.

Elle expose le montant des déficits de ces services périscolaires qui s'élèvent (pour la dernière année scolaire complète connue) à plus de 73 000 €. Afin de revenir à un déficit supportable à défaut d'un équilibre du service, elle propose une augmentation des tarifs à compter de septembre 2023.

Après délibération et vote, à l'unanimité (1 abstention : Mme JAFFRÉ), le conseil municipal fixe les tarifs périscolaires :

- Cantine (et garderie de la pause méridienne dont le coût est automatiquement associé au repas)
- Garderie périscolaire (matin avant la classe et soir après la classe) et aide aux leçons.

comme suit à compter de la rentrée de septembre 2023 :

CANTINE SCOLAIRE

	Dammarié et communes conventionnées		Communes non conventionnées		
	Maternelle	Elémentaire		Maternelle	Elémentaire
Repas	4.15	4.25	Repas	4.25	4.35
Garderie	1.00	1.00	Garderie	1.25	1.25
Prix TOTAL	5.15	5.25	Prix TOTAL	5.50	5.60

Repas adulte : 6.60 €

Accusé de réception en préfecture 028-212801229-20230515-DCM-2023-13-DE Date de télétransmission : 26/05/2023 Date de réception préfecture : 26/05/2023	112
--	-----

GARDERIE/AIDE AUX LECONS

Dammarie et communes conventionnées			Communes non conventionnées		
	Aide aux leçons	Garderie		Aide aux leçons	Garderie
Matin		2.30	Matin		2.50
Soir	4.50	3.60	Soir	4.90	4.00

Le service de l'aide aux leçons sera proposé uniquement si le personnel adéquat peut être recruté.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Annick LHERMITTE,

